

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Représentations du
Conseil Municipal à la
Commission chargée
d'élaborer le Règlement
Intérieur**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 avril 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 16 mai 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 mai 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER : 08 C 03 a

OBJET : REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION CHARGÉE
D'ELABORER LE REGLEMENT INTERIEUR

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation (article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation, à la représentation proportionnelle (article L.2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales), des membres de la Commission chargée d'élaborer ce règlement qui sera soumis au Conseil lors d'une prochaine séance, comme suit :

- Monsieur Maurice SOLIGNAC, Madame Mary-Claude BOUTIN, Monsieur Benoît BATTISTELLI, Monsieur Xavier LEBRAY, Monsieur Jean-Noël BLANC, Monsieur Pascal LÉVÊQUE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,


Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, par 39 voix sur 39 votants :

- Monsieur Maurice SOLIGNAC, Madame Mary-Claude BOUTIN, Monsieur Benoît BATTISTELLI, Monsieur Xavier LEBRAY, Monsieur Jean-Noël BLANC, Monsieur Pascal LÉVÊQUE pour composer la Commission chargée d'élaborer son règlement.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye